Montpellier : Imbroglio judiciaire autour d’un délinquant interdit de territoire français, blessé lors d’une fusillade. “Avec son casier judiciaire, le Maroc ne le reconnaîtra pas et la France ne lui accordera pas de titre de séjour.”

27/10/2024 à 17h26



Arrivé en France à l’âge de dix ans, le jeune homme, qui n’a pas connu ses parents et a grandi en foyer, a commis de multiples délits. Ceux-ci lui ont valu de nombreux passages devant le tribunal pour enfants, puis le tribunal, le tribunal correctionnel, pour vols, refus d’obtempérer, évasion, association de malfaiteurs..

En 2020, sa 12e condamnation a été assortie d’une interdiction du territoire français pendant dix ans. Depuis, ses délits lui ont valu des peines de prison, suivies d’au moins quatre séjours en centre de rétention administrative (CRA).

ll en a été libéré au bout de plusieurs mois à chaque fois.

Car le même scénario s’est reproduit : ni le Maroc, ni aucun autre pays d’Afrique du Nord n’a accepté de l’accueillir.

www.midilibre.fr